

# AVIS AU PUBLIC

## PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE MONTAIGU

Par délibération n°DEL20250623\_08 du 23 juin 2025, le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu a défini les modalités de mise à disposition du public relatives au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

La modification simplifiée n°1 a été prescrite par arrêté du Président n°ARRAE\_2025\_015 en date du 07 avril 2025. Le projet porte sur le secteur Espérance de la ZAC multisites de la commune déléguée Saint-Hilaire-de-Loulay (commune de Montaigu-Vendée) :

Une évolution de zonage et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°7 « ZAC centre-bourg » afin de permettre l'extension de l'entreprise RAUTUREAU Carrelage en continuité de son site actuel dans la zone d'activités de L'Espérance.

Des corrections d'erreurs matérielles.

Ces évolutions seront reprises dans le rapport de présentation, le règlement graphique et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) afférente du PLUi. Le dossier mis à disposition du public contient notamment une notice explicative valant complément au rapport de présentation et les avis de l'Autorité Environnementale et des personnes publiques, le cas échéant.

Le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public **du mardi 2 septembre 2025 à 9h30 au jeudi 2 octobre 2025 à 19h00 inclus**, à Mon Espace Habitat aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur le site internet de la commune de Montaigu-Vendée ([www.montaigu-vendee.com](http://www.montaigu-vendee.com)) et de Terres de Montaigu ([www.terresdemontaigu.fr](http://www.terresdemontaigu.fr)).

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur le registre mis à disposition à cet effet à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés
- par courrier à Mon Espace Habitat, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, 15 place du Champ de Foire – Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE, en rappelant la référence « Mise à disposition du public »
- par courriel à l'adresse suivante : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) en rappelant la référence « Mise à disposition du public ».

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mon Espace Habitat, responsable du projet, au 02.51.46.46.14 ou par courriel à l'adresse suivante : [plui@terresdemontaigu.fr](mailto:plui@terresdemontaigu.fr) en rappelant la référence « Mise à disposition du public ».

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu sera amené à se prononcer, après le bilan de la mise à disposition et des avis des personnes publiques, sur l'approbation de la modification simplifiée, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public et des avis émis par les personnes publiques.

Le Président,  
Antoine CHÉREAU

